



Ville de Châtel-St-Denis

# Salle Teysachaux

## Conditions générales & tarifs

---

**Capacité maximale de 40 personnes,  
réglementée par l'ECAB**

---

**Cette salle est principalement destinée aux :**

**Evènements des partis politiques et sociétés locales pour des :**

- **commissions / séances**
- **assemblées / comités**
- **apéritifs / repas**

**Evènements privés :**

- **apéritifs / repas de famille**
- **anniversaires**

**Dès 22h00 obligation de diminuer l'intensité des installations sonores**

**Les évènements suivants y sont interdits:**

- **discos**
- **bals**
- **lotos**
- **manifestations à but lucratif**

## **Tarifs de location :**

### **Privés domiciliés dans la commune / Entreprises et sociétés locales**

CHF 100.00 par jour en semaine / CHF 200 par week-end (samedi et/ou dimanche)

### **Privés extérieurs / Entreprises et sociétés extérieures**

CHF 120.00 par jour en semaine / CHF 240.00 par week-end (samedi et/ou dimanche)

## **Facturation :**

Le montant de la location est payable à 30 jours nets selon facture ; réceptionné au plus tard dix jours avant la date de la location.

## **Prise en charge et restitution des locaux :**

Le locataire prend rendez-vous à l'avance avec le Service des bâtiments, par l'intermédiaire de M. Thierry Moser, 079 942 85 69. Ce dernier ne s'occupe en aucun cas de la conciergerie.

La reconnaissance des locaux s'effectuera lors de la remise des clés ; dès cet instant, la responsabilité des locaux incombe au locataire.

Les locaux, de même que les clés, seront restitués le lendemain de la manifestation, au plus tard le dimanche soir pour les locations du week-end.

Le locataire a l'obligation d'utiliser les sacs poubelles officiels de la Commune de Châtel-Saint-Denis ; 35l à CHF 2,20/pièces, 60l à CHF 3,20/pièces ou 110l à CHF 5.00 pièces (*selon règlement d'exécution de la gestion des déchets en vigueur*)

Tout dégât aux locaux, mobilier, vaisselle, appareils ménagers, accessoires etc, constaté lors de la restitution des locaux sera facturé.

Si le locataire ne peut procéder lui-même aux nettoyages, il peut faire une demande spéciale, et les heures de nettoyage seront facturées à CHF 55.00/heure.

Si l'état de lieux n'est pas correct, les heures de remise en état seront facturées au tarif horaire de CHF 55.00.

Châtel-Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> janvier 2019